



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 064/2022
SÉANCE N° 5 DU 12 SEPTEMBRE 2022

LAVAL – STADE LE BASSER – MISE À DISPOSITION PAR LA VILLE DE LAVAL D'UN TERRAIN SITUÉ AVENUE PIERRE DE COUBERTIN

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 6 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou (à partir de 18 h 09), Jean-Marc Coignard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 19 h 30), Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 12), Bruno Flécharde, Nadège Davoust (à partir de 18 h 12), Georges Poirier (à partir de 18 h 07), Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 41), Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 41), Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 37), Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 07), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 07), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 07), Louis Michel (à partir de 18 h 12), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 28) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Kamel Oghi, Sébastien Buron, Olivier Barré et Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Damien Richard a donné pouvoir à Hervé Lhotellier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Samia Soultani, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 28).

Bernard Bourgeais est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Sylvie Vielle et Nicole Bouillon ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

LAVAL – STADE LE BASSER – MISE À DISPOSITION PAR LA VILLE DE LAVAL
D'UN TERRAIN SITUÉ AVENUE PIERRE DE COUBERTIN

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1,
L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le procès-verbal en date du 30 décembre 2003 concernant la mise à disposition
par la ville de Laval de biens meubles et immeubles à Laval Agglomération pour
l'exercice de ses compétences,

Considérant qu'afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement du Stade Le Basser,
notamment, de ses accès, Laval Agglomération a sollicité la ville pour pouvoir
également disposer du terrain jouxtant le sud de l'emprise du stade,

Vu la délibération de la ville de Laval en date du 9 mai 2022 approuvant la mise à
disposition de Laval Agglomération, d'un terrain de 7 300 m² situé avenue Pierre
de Coubertin cadastré section AM numéros 691, 692 et partie de 844,

Considérant qu'il convient de modifier le procès-verbal de mise à disposition du
30 décembre 2003,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La mise à disposition par la ville de Laval d'un terrain situé au Sud de l'emprise du
Stade Le Basser, avenue Pierre de Coubertin à Laval, cadastré section AM
numéros 691, 692 et 844 en partie pour une surface globale de 7 300 m², est
acceptée.

Article 2

La mise à disposition des biens s'effectuera à titre gratuit.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout
document à cet effet et notamment le procès-verbal de mise à disposition.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220912-S5-CC-064-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22